



Un avenir incertain...

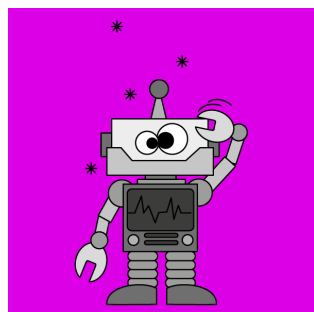


👁️ **Compte Rendu de la CASAR du 9 Novembre** (Commission d'Anticipation, de Suivi et d'Ajustement de la Régionalisation)

Cette instance prend fin le 30 novembre et la question de sa continuité est posée, sans réponse à ce jour.

La CASAR de novembre a été délocalisée à Strasbourg pour la visite de la régie automatisée. L'antenne de Strasbourg a été sélectionnée pour mettre en place une régie et un studio JT dédiés aux expérimentations en cours et à venir.

▶ **Principe de fonctionnement de l'automate :**



L'automate fonctionnera sur la base d'une sorte de conducteur, appelé "Show Design", qui déroulera et pilotera tout un ensemble d'étapes pour réaliser un JT ou une émission, par exemple :

1. Allumer les projecteurs de la position présentateur debout
2. Recadrer la caméra 1 en plan serré
3. Commuter le mélangeur sur la caméra 1
4. Etc.

Il est question que l'automate soit débrayable, c'est à dire que des êtres humains puissent reprendre la main en cas de problèmes ou pour réaliser des programmes plus complexes.

Pour **Sud**, cet aspect semble être surtout une façon d'essayer de rassurer et un préalable technique essentiel au déploiement en attendant que tous les postes jugés « superflus » soient supprimés ou transformés. Qui peut croire que l'on reprendra des ETP ponctuellement pour faire de belles émissions ? Surtout une fois que tous les savoir-faire seront perdus ?

L'automate pose aussi la question de sa réactivité. Pour la direction, l'expérimentation permettra justement de mettre en lumière ce qu'il est possible de faire et ce qui ne l'est pas. Ce qui nous inquiète à **Sud**, c'est que la faisabilité d'une chose dépend aussi de la qualité attendue et, sur ce point, nos ambitions sont sans doute très éloignées de celles de la direction.

▶ **Mesure d'impacts et besoins d'accompagnement :**

[Le document à lire ici](#)

Dans ce document qu'elle nous a remis, la direction semble tenter d'évaluer la nature des impacts. Mais la question de l'échelle de ces impacts s'est-elle posée ?

La direction a-t-elle une idée du nombre de salarié-e-s, CDI et CDD, qui seront susceptibles d'être "impactés" par la violence du fait que l'on n'aura plus besoin d'eux ?

Quel impact pour les alternants vidéos actuellement sous contrat ?

À toutes ces questions sur le devenir des salarié-e-s, la réponse de la direction est : « Pour l'instant, on expérimente techniquement et nous verrons le reste à l'issue de cette expérimentation ».

À ce jour, la direction évoque de manière floue une éventuelle passerelle pour les techniciens vers le "numérique".

Sud déplore qu'il n'y ait pas eu de réflexion plus en amont, via un travail sur la GPEPP (*Gestion Prévisionnelle des Emplois*).



En conséquence, pour toutes ces raisons et avant tout pour la sauvegarde de l'emploi et la qualité de notre travail, Sud ne signera jamais un accord qui condamne par avance les personnels techniques de plateau et de régie.

👁️ **Les trous dans les DUER, c'est la faute à Voltaire !**

Il est un peu indigeste, pourtant le DUER ou DUERP (*Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels*) est obligatoire et il doit faire l'objet d'une mise à jour chaque année. C'est à chaque direction régionale de mener cette évaluation tous les ans, avec différents groupes de travail représentant les métiers (Rédaction/web, régie et supports, plateau et extérieur, services/IMG).

▶ **Premier constat** : les personnes choisies pour former ces groupes de travail ont parfois été prévenues tardivement, sans formation préalable, alors qu'il s'agit d'un document essentiel, base légale de la prévention des risques. À ce sujet, les élu·e·s en CSE ont demandé une meilleure formation des animateurs Prévention et Sécurité qui ont mené ces réunions dans lesquelles il faut souvent faire entrer des ronds dans des carrés et chiffrer des indices de gravité, de fréquence... L'évidence même ! Quand on n'a pas été formé, l'exercice s'apparente à la technique du "doigt mouillé".



▶ **Deuxième constat** : les risques psychosociaux (RPS), comme les risques liés aux rayonnements, ne sont pas toujours bien objectivés. Sur 19 familles de risques répertoriés, un seul résume les RPS... Que le cerveau chauffe, dans nos métiers, c'est entendu. En revanche, que l'on soit pleinement averti des risques de surchauffe ! Un élu a d'ailleurs souligné la difficulté d'inscrire le risque lié aux tournages à proximité des centrales nucléaires de sa région.

Précision utile : en cas d'accident (routier par exemple), c'est sur la base de ce document que la connaissance du risque par l'employeur sera démontrée d'où l'enjeu de le remplir avec soin !

Mais ce n'est pas tout. Les résultats de l'évaluation des risques doivent déboucher sur un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail : **le PAPRI Pact**.

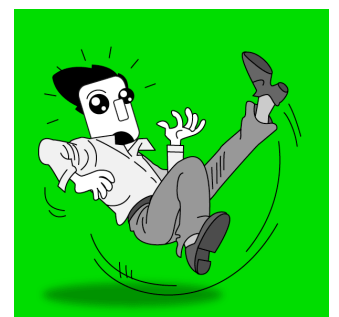
Ce document, rédigé cette fois par la direction, reprend et résume les recommandations listées dans les DUERP. En théorie ! Car bien malin qui décodera, dans certains cas, les actions retranscrites dans ce document d'une seule page.

Le code du travail impose de combattre le risque à sa source, or les actions proposées dans les PAPRI Pact sont souvent plus que vagues : proposer, encourager, accompagner...

Les élu·e·s trouvent trop peu de mesures de prévention dans ces feuilles de route. Les actions ne sont que secondaires ou tertiaires (droit à la déconnexion, activité physique, promouvoir le bien-vivre ensemble), alors que la prévention est censée anticiper les problèmes ! Ici, c'est le pompier qui intervient, et encore, pas toujours bien équipé.

Les élu·e·s ont rappelé à la direction que le traitement du risque ne doit pas être imputé à l'employé mais bien à l'encadrement !

La direction, elle, dit avoir beaucoup écouté les recommandations exposées l'an dernier. Bref, « *Quand on tombe par terre, c'est la faute à Voltaire* », a gentiment ironisé le président du Réseau.



Certes ! Mais au vu du taux d'absentéisme et du nombre d'alertes graves dans le réseau, il reste du pain sur la planche !

👁️ Les chargés d'édition numérique surbookés :

Ils sont en moyenne un par antenne au sein du réseau et en majorité des PTA. Ils subissent une forte dégradation de leur travail. À peine habitués à un logiciel, un nouveau arrive. Ils sont très peu remplacés. Ils avaient des réunions mensuelles qui ont disparu depuis l'arrêt



maladie de la directrice du numérique. Leur charge de travail est immense et ils sont extrêmement sollicités par les personnels travaillant pour le web. En effet, ils bénéficient d'une grande expertise puisque, pour la plupart, ils sont là depuis le début du numérique. C'est là aussi que le bât blesse car ils sont victimes d'un immense manque de reconnaissance.

La direction a présenté à la CASAR du 9 novembre des pistes de réflexion sur une nouvelle organisation et répartition du travail des chargés d'édition numérique.

Philippe Martinetti s'engage à ce que les réunions mensuelles soient reconduites dès le mois prochain. Le directeur précise : « *Nous allons faire les choses avec méthode et nous allons voir comment avancer avec eux sur leurs tâches en envisageant la stratégie du réseau.* »

Ils étaient conviés à un séminaire le 17 novembre afin d'échanger sur leur métier et l'organisation de leur travail.

👁️ Le curieux marché des agents de sécurité :

Comme d'autres prestataires, ils assument une mission importante dans nos stations. Mais la loi des appels d'offres révèle de drôles de comportements comme c'est le cas en ce moment avec les agents de sécurité.

Plusieurs entreprises viennent de remporter le marché de la "sécu" à France 3. Elles ont l'obligation de reprendre les personnels qui travaillent à nos côtés, pour certains d'entre eux depuis des années. Ils sont d'ailleurs NOS collègues de travail.

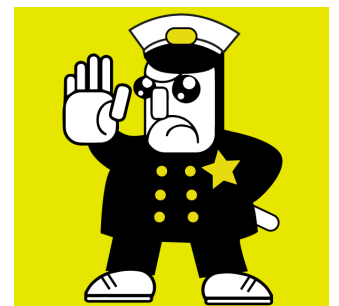
Un de ces prestataires, France Gardiennage, ne s'embarrasse pas trop de principes. France TV exige maintenant des agents de sécurité qu'ils possèdent la qualification SSIAP1 (sécurité incendie). Cette société de gardiennage, présente dans plusieurs de nos antennes, impose donc aux agents déjà en poste à France 3 de financer eux-mêmes cette qualification SSIAP via leur compte personnel formation.

Un pur scandale ! Nié par la direction nationale qui jure que les prestataires retenus respectent les critères éthiques de la RSE (*Responsabilité Sociale des Entreprises*). Guère convaincant !? Argument ultime, France 3 n'aurait pas à s'immiscer dans le fonctionnement des entreprises prestataires. Mais quand on veut, on peut.

Curieuse posture quand on découvre dans le cahier des charges de l'appel d'offres que notre chaîne peut infliger une amende de 50 euros à une entreprise de sécurité si son agent porte une tenue "négligée" !

Tout cela ferait presque sourire si les agents en question n'étaient pas obligés, eux, de payer plusieurs centaines d'euros une formation devant être financée par leur employeur.

Une attitude dénoncée à l'unanimité par les élu-e-s et les organisations syndicales.



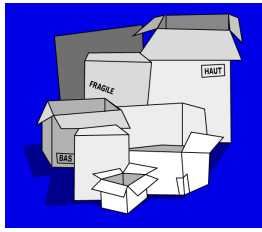
👁️ Des berruyers à la recherche d'un toit :

Pas de chance pour les personnels de Bourges qui doivent quitter rapidement leurs locaux du centre-ville. Le propriétaire des murs veut récupérer son bien dans 6 mois, en juillet 2023.

Pas de chance non plus pour eux d'avoir une direction régionale qui estime qu'il faut aller très VITE pour reloger les 4 journalistes et leur collègue monteuse. Elle a donc rapidement trouvé un local.

Exit pour eux l'hyper centre, la direction a trouvé un site multi entreprises installé dans une zone près de la gare. Aux dires d'un élu, le quartier ne semble pas rassurant.

À aucun moment les représentant·e·s de proximité, comme les salarié·e·s concerné·e·s, n'ont été associés au choix de ce local où les toilettes sont par ailleurs partagées avec d'autres



sociétés. Ils n'ont d'ailleurs toujours pas visité ce site qui devrait être réaménagé.

La Direction Centre Val de Loire affirme qu'elle n'a rien trouvé d'autre dans une ville où il y aurait peu d'offres. Ce n'est pas l'avis d'un RP qui vit à Bourges et estime qu'il y a d'autres opportunités dans le centre-ville que la direction aurait balayées d'un revers de manche.

Les élu·e·s du CSE ont donc refusé de valider un tel projet. Ils demandent une véritable concertation avec les collègues de Bourges afin qu'ils expriment leurs besoins et soient associés dans le choix de leur futur lieu de travail.

À France 3, c'est visiblement devenu une habitude de jouer la montre dès qu'il s'agit d'immobilier et de déménagement.

La superficie choisie interroge également les élu·e·s du CSE. Pourquoi un local aussi grand (144 m²) pour 5 personnes ? Pour rouvrir une locale à Bourges ? Plutôt « *pour accueillir, au cas où, le journaliste local de France Bleu* » glisse le Directeur régional. Mais là on a compris, sa langue a fourché.

👁 Situation d'urgence :

Un CSE extraordinaire s'est tenu en marge du CSE de novembre. Une convocation la veille pour le lendemain est tombée en urgence sur la situation à Antibes : la lutte menée contre le déménagement et une mésentente syndicale ont fait exploser les relations.

Les élu·e·s CFDT ont déposé un DGI (Danger Grave et Imminent) pour prévenir de la détresse de leur déléguée syndicale. Ils ont malheureusement oublié le reste des représentants du personnel, eux aussi en souffrance.

Des accusations graves ont été portées contre les délégué·e·s de la CGT, de FO, du SNJ et de Sud. Les trois délégué·e·s syndicaux de Sud, du SNJ et de la CGT sont en arrêt maladie, arrêt déclaré en Accident du Travail. Ils sont extrêmement affectés par cette situation.

Le CSE a voté à la majorité une expertise pour risque grave pour tout le périmètre de l'antenne d'Antibes, personne ne sera laissé de côté. L'enquête sera menée par le cabinet SECAFI.

Sud s'est associé à cette résolution et se tient plus que jamais proche et aux côtés de nos camarades élu·e·s d'Antibes ! La CFDT s'est abstenue.

Prochains CSE les 7 et 8 décembre.

Si vous avez des questions, des doléances, contactez vos élu·e·s **Sud** au CSE : Nadia Adell, Romane Idres, Béatrice Mariani, et Jean-Yves Olivier ou les élu·e·s et représentant·e·s **Sud** en région.

Retrouvez les comptes-rendus et liminaires **Sud** sur notre site : <https://syndicatsudftv.fr/comite-social-economique/>



SUD Médias Télévision . syndicatsud@francetv.fr

Rejoignez nous sur notre site <https://syndicatsudftv.fr>